

Réf : CNIG 2025-023

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITE DE DÉPLOIEMENT DE LA BAN

- Point d'avancement BAL et BAN
- Avancement des travaux d'intégration BAN – DGFIP

Liste des participants

Nom	Fonction
Bertrand MONTHUBERT	CNIG
Eric LESAGE	INSEE
Laurent BROCHET	INSEE
Anne-Cécile MILLET	DGFIP
Claire APPARITIO	DGFIP
Frédérique WILLIAMS	BAN – IGN
Ariane ROSE	BAL – ANCT
Jules SAUR	BAL – ANCT
Loïc REBOURS	ENEDIS (Représentant GT acteurs nationaux et standard adresse)
Pierre LAULIER	CNIG

Pièce jointes :

- Présentations faites en séance disponibles sur <https://cnig.gouv.fr/comite-de-deploiement-de-la-base-adresse-nationale-a25933.html>

Les 10 ans de la BAN

On célèbre en 2025 les 10 ans de la BAN. Depuis cette date, la BAN a maintenant un cadre réglementaire, une gouvernance clarifiée et stabilisée, un socle technique solide mais le travail est toujours en cours et les attentes sont de plus en plus fortes.

L'[Arrêté](#) du 31 juillet 2025 fixe les modalités d'application de l'article du code général des collectivités sur la base adresse nationale, en précisant le schéma à utiliser.

Il serait utile que le site adresse.data.gouv.fr et/ou la page du [schéma BAL](#) sur schema.data.gouv.fr explique les correspondances entre le schéma BAL et le standard adresse CNIG.

Point d'avancement BAL / BAN

Métriques d'impact BAN

Le site adresse.data.gouv.fr a reçu 13 millions de visites en 2024, 7,8 millions de téléchargements de fichiers et 9 milliards d'appels à l'API de géocodage qui est devenue ainsi l'API nationale la plus sollicitée. A noter que les appels à l'API pointent désormais vers le service de géocodage de la Géoplateforme.

Avancement du déploiement des BAL

A ce jour, 26 000 communes ont publié leur BAL. (voir : <https://adresse.data.gouv.fr/deploiement-bal>)

Sur les 35 000 communes de France, il en reste donc 9000 à couvrir. L'objectif de 28 000 à la fin de l'année avait été fixé, il ne pourra pas être atteint si le rythme actuel persiste, et il conviendra de réfléchir aux actions à mettre en place pour amplifier le mouvement.

Parmi les éléments qui vont pouvoir accélérer le rythme :

- L'arrêté du 21 juillet 2025 donne la possibilité aux communes de déléguer à un tiers la saisie de sa BAL. Les EPCI pourront ainsi faire le travail pour les plus petites communes.
- L'ANCT est en train de déployer La [suite territoriale](#) pour apporter un outillage basique pour les petites communes. L'application Mes-Adresses fait partie du package.
- Une adoption par les grands utilisateurs nationaux facilitera la mise en visibilité de l'intérêt pour les communes de saisir leurs adresses

Le [service de signalement](#) a permis de faire remonter aux communes plus 8000 signalements, participant ainsi à l'amélioration de la qualité de la BAN.

Avancement des développements BAN

Le programme de développement 2025-2026 est sur 4 axes (voir présentation : en bleu les actions en cours, en vert les actions terminées)

Le déploiement de l'identifiant BAN (ID-BAN) est progressif car généré par les producteurs. 79% des communes ont un ID-BAN sur leurs adresses (soit 86% des adresses présentes dans la BAN)

Les nouveaux exports BAN ont été définis, les exports BAN standard sont en test.

Finalisation Les opérations de mise à jour suite à la publication du Code officiel géographique 2025 (COG 2025) sont en cours de finalisation. Cela concerne les communes fusionnées, défusionnées, renommées ou changeant de code INSEE.

Le service de délivrance des certificats d'adressage a été mis en place : <https://adresse.data.gouv.fr/blog/certificat-dadressage-a-partir-de-la-bann> Il fonctionne sur activation par la mairie pour les adresses qui sont certifiées et pour lesquelles les parcelles cadastrales associées sont saisies.

BAN-DGFiP

La Direction générale des finances publiques (DGFiP) dispose de son référentiel des voies et lieudits géré par les services fonciers pour l'ensemble du système d'information de la DGFiP. Jusqu'en 2024 les communes devaient transmettre leurs délibérations à la DGFiP, désormais les communes qui ont publié leur BAL n'ont plus cette obligation.

Pour la DGFiP, la difficulté est de maintenir à jour son référentiel en utilisant la BAN qui est un référentiel en cours de construction.

La DGFiP a ainsi mis en place des opérations de fiabilisation qui consistent à s'assurer que ce qui est dans la BAN est bien présent dans le référentiel DGFiP. Ce travail est automatisé par département entier. Quand l'opération automatique ne fonctionne pas, ce sont les services fonciers qui font le rapprochement manuellement. Au sein d'un département qu'on cherche à fiabiliser, on ne traite que les communes avec des adresses qui ont un ID-BAN et on ne s'intéresse qu'aux voies « certifiées », c'est-à-dire ayant au moins une adresse certifiée sur la voie.

Ce mode opératoire a été validé début 2024, avant l'attribution des ID-BAN, et l'attribution des ID-BAN se faisant au fil de l'eau, le processus prévoit de stocker l'ID-BAN pour le mettre en regard des identifiants DGFiP, et de contrôler de son intangibilité, pour s'assurer que les ID-BAN n'ont pas disparu. Le travail de rapprochement permet aussi d'intégrer les nouvelles voies dans le référentiel DGFiP.

Sans disposer d'un fichier de différentiel, la mise à jour du référentiel DGFiP est difficile, car cela oblige à calculer si la BAN s'est mise à jour en stockant l'image BAN initiale qui a servi au rapprochement et à faire un travail de comparaison pour détecter les changements qui seront effectués par les services de manière manuelle. Ce traitement transitoire sera réévalué lorsque que le fichier différentiel sera disponible. De fait, la DGFiP continue à encourager les communes à communiquer leurs délibérations pour s'assurer de la qualité des données.

Tant que les BAL ne sont pas certifiées, il restera un gros travail côté DGFiP pour assurer le maintien de la qualité des adresses ce qui est un enjeu très fort pour la DGFiP. D'autre part l'absence d'ID-BAN y compris sur des adresses certifiées est très pénalisant pour la mise à jour. Par exemple les adresses de Paris n'ont pas d'ID-BAN alors qu'elles sont certifiées.

La question du rythme de remplissage et de certification de la BAN est donc cruciale pour limiter la durée de cette phase transitoire qui impose un double travail à la DGFIP.

Quels sont les leviers pour accélérer ?

Du point de vue des outils, tout est prévu et en cours de mise en place dans le programme 2025-2026 de l'équipe BAN, notamment sur l'historique et la diffusion des fichiers de différentiel.

Mais il y a besoin d'accélérer la production des 35 000 producteurs que sont les communes.

Pour cela on aurait besoin que les communes voient le bénéfice de leur saisie dans l'utilisation de la BAN par les grands utilisateurs nationaux, or ceux-ci ne peuvent l'utiliser, faute de référentiel complet : on n'arrive à un nœud autobloquant. Il est proposé qu'à la prochaine réunion du comité on examine, en fonction de l'avancement réel, les leviers qui peuvent être mis en place pour augmenter le rythme de couverture des BAL.

D'autre part, il sera important de prévoir dès à présent les systèmes de synchronisation des référentiels qui se mettent en place, en particulier le RNB, pour ne pas avoir de déconnexion entre les identifiants RNB et les identifiants BAN.

Selon ce principe, il sera intéressant aussi de mettre à disposition la correspondance entre les identifiants BAN et les codes RIVOLI.

Prochaine réunion

⇒ **La prochaine réunion du comité de déploiement se tiendra le 16 janvier 2026 à 14h00**